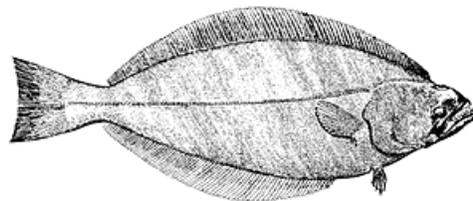

**ÉTUDE SUR
LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
DES TURBOTIERS (FLÉTAN NOIR)
1997-2000**

RÉGION DU QUÉBEC



Pêches et Océans Canada

Janvier 2002

PUBLIÉ PAR :

**Direction des politiques et de l'économique
Ministère des Pêches et des Océans
Québec QC
G1K 7Y7**

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

**Numéro de catalogue Fs 66-5/156F
ISSN 0847-1185**

Rapport de l'analyse économique n° 156 : 36 pages

SOMMAIRE

- Cette mise à jour du « Portrait économique de la pêche du flétan noir », qui couvrait l'année 1997, présente les résultats d'exploitation des flottes de pêche pour les années 1998 à 2000. La méthodologie utilisée correspond à celle ayant servi au portrait de 1997.

- Les échantillons extraits de la population représentent quatre flottes classées selon la longueur du bateau (plus ou moins 45 pieds) et selon l'importance des débarquements de flétan noir dans la valeur totale des débarquements de l'entreprise (plus ou moins 75 %).

- Les données recueillies ont permis le calcul du revenu de trésorerie pour la majorité des flottes de 1997 à 2000. Les résultats ainsi obtenus permettent de constater que le revenu de trésorerie de 1999 est supérieur aux années 1997, 1998 et 2000 pour la majorité des pêcheurs de flétan noir. Il appert effectivement que l'introduction du régime de quota individuel en 1999 combiné à l'étalement des débarquements au cours de la saison de pêche peuvent expliquer partiellement ce constat.

- L'année 2000 a été difficile en ce qui a trait à la disponibilité de la ressource, les quantités débarquées ayant chuté de plus de 25 %. Cependant, cette baisse de la ressource est partiellement compensée par l'obtention d'un prix de 2,13 \$/kg en 2000. Ce prix au débarquement constitue un sommet depuis 1997.

- Les pêcheurs spécialisés dans le flétan noir de la région du Québec obtiennent généralement de faibles revenus de trésorerie comparativement aux pêcheurs diversifiés qui voient leurs revenus augmenter constamment au cours de ces quatre années. On peut associer ce revenu au montant disponible pour verser un salaire au capitaine-proprétaire et un profit. Les pêcheurs spécialisés représentent plus de 79 % de la population totale visée par l'étude et leur revenu total moyen est moitié moindre que celui des flottes diversifiées.

- La flotte B, qui regroupe plus de 73 % de la population en 2000, soit la flotte des pêcheurs spécialisés dans le flétan noir et disposant d'un bateau de moins de 45 pieds, génère un revenu de trésorerie inférieur à 6 000 \$, mise à part l'année 1999 où le revenu de trésorerie est évalué à près de 12 000 \$. De plus, la saison 2000 a été particulièrement difficile avec un revenu de trésorerie de 208 \$. La diminution des frais financiers depuis 1997 est un facteur important à considérer. Cette diminution peut « entraîner » une dépréciation économique des actifs de la flotte. Cette baisse de la valeur des actifs peut laisser entrevoir un besoin accru en investissements pour les prochaines années.

- La flotte D, qui regroupe les pêcheurs spécialisés dans le flétan noir et ayant un bateau de plus de 45 pieds, génère, lors de la période à l'étude, le plus faible revenu de trésorerie. Cette variable est passée de 436 \$ en 1997 à une perte de 5 283 \$ en 2000. La population de cette flotte est par contre très faible avec moins de 10 pêcheurs depuis 1998.

- La flotte A, qui regroupe les pêcheurs diversifiés et ayant un bateau de moins de 45 pieds, accroît constamment son revenu de trésorerie lors de la période à l'étude. Le

revenu de trésorerie de ces pêcheurs est passé d'une perte de 3 549 \$ en 1997 à un revenu de trésorerie de 20 010 \$ en 2000.

- La flotte C, qui regroupe les pêcheurs diversifiés et ayant un bateau de plus de 45 pieds, obtient depuis 1997 le meilleur revenu de trésorerie. Le sommet de la période à l'étude est obtenu en 2000 avec près de 32 000 \$.

- L'augmentation du revenu de trésorerie des flottes diversifiées (flottes A et C) se fait principalement par l'accroissement du revenu provenant des autres espèces débarquées. Il apparaît donc que le revenu plus élevé des flottes diversifiées (flottes A et C) se fait principalement par l'accroissement de la valeur des débarquements de morue et de flétan de l'Atlantique.

- Enfin, il est important de noter que les revenus des propriétaires provenant des autres sources telles l'assurance-emploi, la location de contingent et du programme de la Stratégie de poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) sont relativement stables et tournent autour de 11 000 \$ par année pour toutes les années visées par l'étude et pour toutes les flottes étudiées.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les pêcheurs qui ont bien voulu participer à cette étude. Sans leur collaboration, une telle étude n'aurait jamais pu être réalisée. À ce titre, il nous apparaît important de souligner que la totalité des pêcheurs sélectionnés dans le cadre de notre échantillon ont volontairement accepté de participer à l'étude. De plus, nous tenons à souligner la collaboration des associations de pêcheurs et de leurs représentants qui nous ont facilité le travail.

TABLE DES MATIÈRES

1. Méthodologie	2
1.1 CUEILLETTE DE DONNÉES	5
1.2 VALIDATION DES DONNÉES	5
2. Résultats et analyse	6
2.1 REVENU DE TRÉSORERIE.....	6
2.2 REVENU DES PROPRIÉTAIRES	11
2.3 CARACTÉRISTIQUES DES FLOTTES	13
2.4 PRIX MOYEN AU DÉBARQUEMENT.....	14
2.5 STRUCTURE DES DÉBARQUEMENTS.....	15
2.6 POINT MORT ÉCONOMIQUE	16
3. Conclusion.....	21

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Population et taille des échantillons par flotte	4
Tableau 2 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation.....	8
Tableau 3 : Revenu total moyen des propriétaires par flotte	11
Tableau 4 : Caractéristiques des différentes flottes de pêche du flétan noir	13
Tableau 5 : Prix moyen du flétan noir au débarquement (\$/kg).....	14
Tableau 6 : Part du revenu total provenant du flétan noir.....	15
Tableau 7 : Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique....	17
Tableau 8 : Écart avec les débarquements effectifs de flétan noir	18

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 1 : Revenu de trésorerie des quatre flottes.....	10
Graphique 2 : Calcul du point mort économique	18

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Principales informations recueillies lors de l'enquête.....	24
Annexe 2 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation - Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte A (bateau <45', diversifiée).....	25
Annexe 3 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation - Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte B (bateau <45', spécialisée)	26
Annexe 4 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation - Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte C (bateau >45', diversifiée).....	27
Annexe 5 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation - Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte D (bateau >45', spécialisée)	28
Annexe 6 : Revenu total des propriétaires par flotte.....	29
Annexe 7 : Caractéristiques des différentes flottes de pêche de flétan noir	30
Annexe 8 : Structure des débarquements de flétan noir.....	31
Annexe 9 : Structure des débarquements de chaque flotte	32
Annexe 10 : Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort écon. (1997) ..	33
Annexe 11 : Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort écon. (1998) ..	34
Annexe 12 : Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort écon. (1999) ..	35
Annexe 13 : Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort écon. (2000) ..	36

INTRODUCTION

La Direction des politiques et de l'économie de Pêches et Océans Canada, région du Québec, a réalisé cette étude sur les coûts et revenus des pêcheurs de flétan noir pour les années 1998 à 2000. Cette enquête constitue une mise à jour du « Portrait économique de la pêche du flétan noir » qui portait sur l'année d'exploitation 1997. La méthodologie utilisée pour cette mise à jour est similaire à celle utilisée pour 1997 ce qui permet une meilleure comparabilité des résultats.

L'étude effectuée regroupe trois enquêtes réalisées pour les années 1998, 1999 et 2000. Les revenus de trésorerie moyens, les principales caractéristiques des flottes et les points morts économiques y sont présentés. De plus, il est possible d'observer les tendances annuelles de chacune de ces variables entre 1997 et 2000 ainsi que la moyenne annuelle pour l'ensemble des quatre flottes.

1. Méthodologie

Cette étude est le résultat de trois enquêtes effectuées auprès de quatre échantillons de pêcheurs dépendant principalement de la pêche du flétan noir. La procédure d'échantillonnage utilisée pour chacune des années est identique à celle utilisée lors de l'enquête de 1997, c'est-à-dire que les entreprises sujettes à l'étude sont définies à partir de la banque de données statistiques sur les débarquements du Ministère.

Pour chacune des trois années, les entreprises ayant obtenu au moins un dollar de débarquement de flétan noir au cours de l'année à l'étude constituent la population initiale. Les pêcheurs n'ayant pas débarqué 25 % de la moyenne de la population initiale ont été retirés de la population de même que les pêcheurs dont le flétan noir représente moins de 50 % de leurs débarquements totaux en valeur. Les entreprises ayant débarqué du crabe des neiges en raison d'allocations temporaires ont été retirées de l'échantillon puisque les coûts et revenus ainsi générés sont en partie attribuables à cette activité de pêche temporaire.

Suivant cette méthodologie, la population de pêcheurs dépendant principalement de la pêche du flétan noir et n'ayant pas de débarquement de crabe des neiges ou de crevette est de 83 pour 1998, 61 pour 1999 et 45 pour 2000.

Tel que convenu avec l'industrie, les entreprises comprises dans ces populations de pêcheurs dépendant principalement de la pêche du flétan noir ont été classées selon la longueur du bateau et selon l'importance des débarquements de flétan noir dans la valeur totale des débarquements de l'entreprise. Quatre flottes ont ainsi été créées, soit :

Flotte A : Les entreprises ayant un bateau de moins de 45 pieds et ayant des débarquements en valeur de flétan noir inférieurs à 75 % de leurs débarquements totaux;

Flotte B : Les entreprises ayant un bateau de moins de 45 pieds et ayant des débarquements en valeur de flétan noir supérieurs à 75 % de leurs débarquements totaux;

Flotte C : Les entreprises ayant un bateau de plus de 45 pieds et ayant des débarquements en valeur de flétan noir inférieurs à 75 % de leurs débarquements totaux;

Flotte D : Les entreprises ayant un bateau de plus de 45 pieds et ayant des débarquements en valeur de flétan noir supérieurs à 75 % de leurs débarquements totaux.

La taille des échantillons est déterminée par l'application d'un intervalle de confiance de 80 % et d'une marge d'erreur de 10 % sur la population des pêcheurs de ces quatre flottes pour chacune des années à l'étude¹. La répartition des populations de pêcheurs par flotte et la taille de leur échantillon sont présentées au tableau 1.

En raison de l'importance des retraits de permis de poisson de fond durant les années à l'étude, il a été nécessaire de retirer les pêcheurs inactifs en 2000 des échantillons de pêcheurs des années 1998 et 1999. Ce retrait a pour but d'améliorer le taux de réponse à l'enquête et de cibler davantage le portrait financier sur les pêcheurs actifs au moment de la réalisation de l'étude.

¹ Cette méthodologie d'échantillonnage implique que, suivant une courbe de distribution normale des revenus bruts, dans 80 % des cas, la moyenne des revenus bruts de l'échantillon n'est pas statistiquement différente de la moyenne de la population, et ce, avec une marge d'erreur inférieure ou égale à 10 %.

Tableau 1
Population et taille des échantillons calculés par flotte

	1998		1999		2000	
	Population	Échantillon n	Population	Échantillon n	Population	Échantillon
Flotte A (bateau <45', diversifiée)	10	7	7	6	4	4
Flotte B (bateau <45', spécialisée)	56	17	45	18	33	22
Flotte C (bateau >45', diversifiée)	8	8	7	6	3	3
Flotte D (bateau >45', spécialisée)	9	6	2	0	5	4
Total	83	38	61	30	45	33

Sources : Données du MPO (revenus bruts de pêche)

Le tableau 1 permet de constater que la flotte B est celle dont la population est la plus élevée pour chacune des années, soit près de 70 % de la population. Cette flotte est celle regroupant les pêcheurs spécialisés dans le flétan noir et ayant un bateau d'une longueur inférieure à 45 pieds. Ce tableau fait également ressortir que la population des flottes A, C et D est faible en 2000. Il est donc possible que la variabilité de la moyenne présentée pour ces trois flottes soit plus élevée. Par contre, l'échantillon de ces flottes demeure fortement représentatif de la population des pêcheurs actifs. On remarque également que la flotte D ne peut être étudiée en 1999, ceci afin de préserver la confidentialité des données de ces deux pêcheurs.

De ce fait, aucun résultat ne peut être rapporté pour la flotte D en 1999. On doit également être prudent quant à la portée des résultats rapportés pour les flottes A, C et D en 2000. Ceci en raison de la faible taille de la population de ces flottes.

Les débarquements de flétan noir en valeur effectués par l'ensemble des pêcheurs faisant partie de la population totale (population des quatre flottes) en 1998 représentent près de 75 % des débarquements totaux de flétan noir en valeur pour l'ensemble de la région du Québec. Ce ratio est de 61 % lorsque l'on considère l'année 1999 et de près de 59 % en considérant l'année 2000. La diminution de la part des débarquements réalisés par la flotte des pêcheurs dépendant principalement de la pêche du flétan noir s'explique, en partie, par une baisse du nombre d'entreprises ayant obtenu plus de 50 % de leurs débarquements en valeur provenant du flétan noir au cours de ces années.

1.1 Cueillette de données

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire élaboré par le Ministère. Ce questionnaire contient toutes les informations relatives aux besoins de l'étude. Il est important de souligner que ces informations sont de nature confidentielle et que les résultats présentés dans ce rapport ne sont que des moyennes. Les principales informations recueillies à l'aide de ce questionnaire sont décrites à l'annexe 1.

Le taux de réponse à l'enquête s'est avéré excellent puisque la totalité des pêcheurs sélectionnés ont accepté de participer à l'étude. La taille des échantillons compilés est donc égale à celle des échantillons calculés.

1.2 Validation des données

La validation des données est faite en comparant certains écarts avec la moyenne de la flotte et en « contre vérifiant » avec les enquêteurs si une incohérence est décelée. De ce fait, certaines corrections mineures ont été réalisées.

2. Résultats et analyse

2.1 Revenu de trésorerie

Le tableau 2 présente les revenus bruts moyens et les frais d'exploitation moyens pour les quatre flottes. Les résultats des trois années à l'étude y sont présentés de même que les résultats de l'étude de 1997. Ces données servent à calculer le revenu de trésorerie moyen pour chacune des années. Le revenu de trésorerie est un résultat financier qui tient compte des revenus et des déboursés effectués au cours de l'année par l'entreprise de pêche. Il ne tient pas compte de l'amortissement des actifs (qui ne sont pas des déboursés) mais considère plutôt les remboursements d'emprunts effectués au cours de l'année. Conséquemment, les investissements nécessaires au renouvellement des actifs ne sont pas considérés dans les coûts. Le revenu de trésorerie correspond au montant disponible pour le propriétaire pour rémunération de son travail et comme profit de son entreprise après paiement de toutes les dépenses.

Le revenu de trésorerie peut parfois être surestimé. En effet, certaines dépenses, telles que les coûts d'entretien, peuvent être financées par des emprunts ou par des fonds provenant des années antérieures, ce qui n'occasionne aucune sortie d'argent provenant de l'exercice courant. Le calcul du revenu de trésorerie qui suit tient compte de l'hypothèse qui veut que le propriétaire se soit acquitté de toutes ses obligations durant l'année (à l'exception des frais financiers pour lesquels les paiements effectifs sont considérés). Le revenu de trésorerie est donc calculé comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{REVENU TOTAL } moins - \text{Frais d'exploitation variables (détails à l'annexe 1)} \\ & \quad - \text{Frais d'exploitation fixes (détails à l'annexe 1)} \end{aligned}$$

Le **revenu total** correspond à la somme des revenus provenant de la vente de poissons et des autres revenus reliés aux opérations de l'entreprise de pêche tel que comptabilisé dans la banque de données statistiques sur les débarquements du Ministère.

Les **frais d'exploitation variables** correspondent aux coûts directement reliés aux opérations de pêche ainsi qu'aux coûts variables reliés à l'utilisation d'actifs, autres que le bateau, tels que les véhicules, les installations et les équipements. Dans le cas des pêcheurs de flétan noir, les coûts de main-d'œuvre sont considérés comme étant une charge variable. Il est également important de noter que le salaire du capitaine-proprétaire ne fait pas partie des frais d'exploitation variables. Il fait partie du revenu de trésorerie.

Les **coûts d'engin** comprennent l'acquisition nette d'engins de pêche (achats moins ventes) ainsi que les coûts d'entretien et de réparation de ces engins.

Les **coûts d'entretien** comprennent tous les coûts encourus pour maintenir fonctionnels les actifs de l'entreprise incluant les véhicules, les installations et les équipements utilisés à terre. Toutefois, ils ne comprennent pas les coûts reliés à l'entretien et à la réparation des engins de pêche.

Les **frais d'exploitation fixes** comprennent les frais annuels fixes reliés aux équipements et aux installations tels que les frais financiers, les assurances et permis.

Encore une fois, il importe de souligner que les frais d'exploitation fixes et variables tiennent compte des dépenses encourues pour les années visées par l'étude seulement. Cette étude n'a pas pour objectif d'évaluer les investissements requis à court et long terme pour maintenir l'état des actifs de l'entreprise de pêche.

Tableau 2
Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation

	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
<i>1997</i>					
Total des revenus	68 614	40 555	114 446	54 405	60 050
Total des coûts variables	44 519	24 651	71 602	41 549	39 125
Total des coûts fixes	27 644	10 589	27 530	12 420	16 969
Revenu de trésorerie	- 3 549	5 315	15 314	436	3 956
<i>1998</i>					
Nombre de sorties en mer	43,3	65,9	12,3	21	43,4
Total des revenus	74 326	53 296	104 820	68 505	70 419
Total des coûts variables	48 445	38 246	67 273	50 107	48 109
Total des coûts fixes	17 043	9 075	22 283	16 627	14 516
Revenu de trésorerie	8 838	5 975	15 264	1 771	7 794
<i>1999</i>					
Nombre de sorties en mer	24,8	65,2	32,3	-	50,5
Total des revenus	78 386	57 727	115 867	-	73 487
Total des coûts variables	46 487	35 718	70 430	-	44 814
Total des coûts fixes	18 593	9 296	19 192	-	13 135
Revenu de trésorerie	13 306	12 713	26 245	-	15 538
<i>2000</i>					
Nombre de sorties en mer	21,3	62,8	18,3	54,8	52,8
Total des revenus	92 723	39 722	128 702	64 663	57 259
Total des coûts variables	57 919	31 113	67 705	55 402	40 633
Total des coûts fixes	14 594	8 401	29 177	14 544	11 785
Revenu de trésorerie	20 210	208	31 820	- 5 283	4 841

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

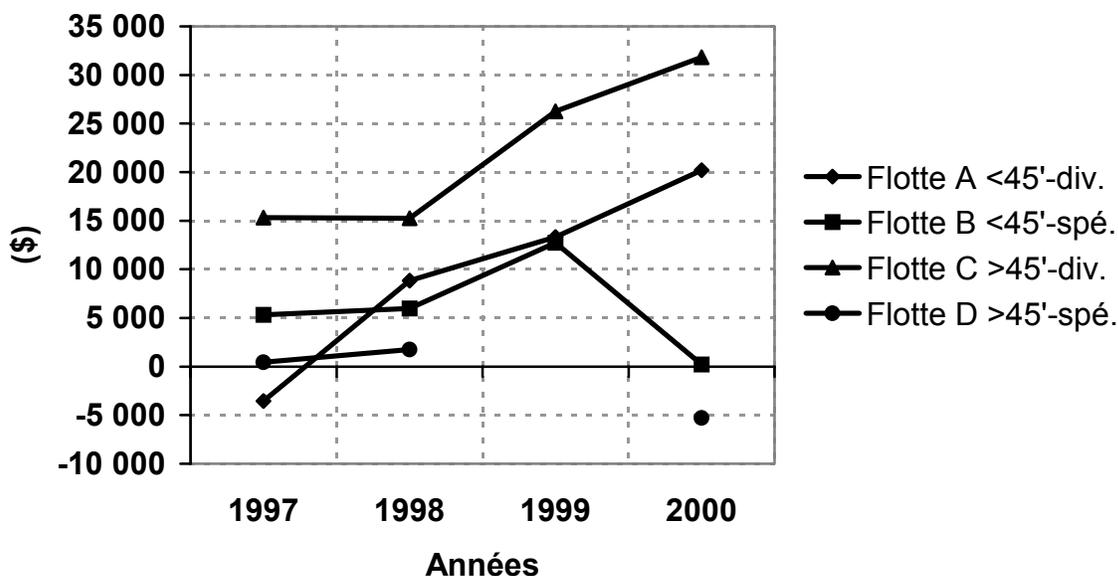
La moyenne totale présentée est une moyenne pondérée de chacune des flottes en fonction de la population effective de chaque échantillon. Cette variable est présentée dans la majorité des tableaux subséquents. Elle présente ainsi un portrait global annuel de la pêche du flétan noir, toutes flottes confondues. Dans ce tableau, cette variable révèle une certaine stabilité du revenu brut des entreprises de pêche aux environs de 65 000 \$ au cours des quatre années à l'étude. Les charges variables de ces entreprises sont à la hausse

en 1998 totalisant 48 109 \$. Par la suite, elles diminuent constamment pour finalement atteindre 40 633 \$ en 2000. Du côté des charges fixes, on dénote une tendance continue à la baisse. La valeur moyenne de ces charges ne totalise que 11 785 \$ en 2000, soit une diminution de plus de 30 % en quatre ans. Le revenu de trésorerie de ces pêcheurs se situe généralement en dessous de 8 000 \$ en 1997, 1998 et 2000. L'année 1999 a cependant été légèrement supérieure avec un revenu de trésorerie moyen de 15 538 \$.

L'effort de pêche est évalué par l'entremise du nombre de sorties en mer. Ainsi, cette variable révèle, depuis 1998, une diminution significative de l'effort de pêche pour la flotte diversifiée de moins de 45 pieds. Dans le cas de la flotte B, qui forme la majorité de la population totale, cette variable révèle une baisse légère mais constante de l'effort de pêche depuis 1998. Cette baisse totalise 5 % pour l'ensemble des trois années.

Un examen des résultats du tableau 2 permet de constater que les flottes diversifiées (flottes A et C) obtiennent à la fois un revenu brut et un revenu de trésorerie significativement supérieurs aux flottes qui se spécialisent davantage dans le flétan noir (flottes B et D), mise à part l'année 1997. Le graphique 1 révèle que la flotte C est celle qui obtient les meilleurs résultats avec plus de 25 000 \$ de revenu de trésorerie en 1999 et 2000. De son côté, la flotte A améliore constamment son revenu brut et de trésorerie depuis 1997. En effet, le revenu brut de pêche de cette flotte a augmenté de plus de 42 % au cours des quatre années étudiées tandis que le revenu de trésorerie a augmenté de près de 24 000 \$ depuis 1997.

Graphique 1
Revenu de trésorerie des quatre flottes



Les pêcheurs de la flotte B obtiennent à la fois les plus faibles revenus bruts de pêche et la plus faible structure de coûts pour chacune des années. Leur revenu de trésorerie s'élève à 208 \$ en 2000 et correspond au montant disponible pour le paiement d'un salaire au capitaine-propriétaire ainsi qu'un profit. Ces pêcheurs, qui forment la majorité de la population totale, sont ceux dont le revenu de pêche provient principalement du flétan noir et ayant un bateau de moins de 45 pieds. Bien que le revenu de trésorerie de ces pêcheurs soit positif, il demeure généralement en dessous de 6 000 \$ en 1997, 1998 et 2000. L'année 1999 obtient des résultats légèrement supérieurs avec un revenu de trésorerie d'environ 12 700 \$.

La flotte qui obtient le plus faible revenu de trésorerie regroupe les pêcheurs spécialisés dans la pêche du flétan noir et ayant un bateau de plus de 45 pieds (flotte D). Cette flotte obtient un revenu de trésorerie inférieur à 2 000 \$ en 1997 et 1998 et récolte une perte de près de 5 000 \$ en 2000.

À noter qu'il est possible de consulter des résultats détaillés par flotte et par année dans les annexes 2, 3, 4 et 5 de ce document.

2.2 Revenu des propriétaires

Le tableau 3 présente le revenu total moyen des propriétaires de chacune des flottes. Le revenu total est défini par la somme du revenu de trésorerie, des revenus d'assurance-emploi, des revenus de location de contingents et des revenus provenant de programmes spéciaux tel la Stratégie de poisson de fond de l'Atlantique (LSPA).

Tableau 3
Revenu total moyen des propriétaires par flotte

Année	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
1997	7 575	16 721	26 914	11 990	15 363
1998	18 560	15 623	26 475	12 228	17 913
1999	24 730	24 543	42 624	-	28 197
2000	32 504	12 591	47 003	6 579	17 404

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Les tendances observées au tableau 3 sont identiques à celles présentées au tableau 2. Les revenus d'assurance-emploi, les revenus de location de contingents et les revenus de programme tel le programme LSPA ont un impact quasi constant selon les flottes et les années. Le revenu des propriétaires se situe, en général, à environ 11 000 \$ de plus que le revenu de trésorerie des entreprises depuis 1997.

Ce tableau révèle que le revenu total moyen des propriétaires s'est amélioré en 1999, année qui s'est avérée être la meilleure avec un revenu total moyen de 28 197 \$, alors que l'année 2000 a été plus difficile pour ces pêcheurs avec une baisse de 38 % de leur revenu

moyen. Elle demeure quand même meilleure que 1997 avec un revenu total moyen de 17 404 \$ comparativement à 15 363 \$ en 1997.

Le revenu des pêcheurs appartenant aux flottes diversifiées (flottes A et C) progresse constamment depuis 1997. En 2000, il totalise 32 504 \$ pour la flotte A et 47 003 \$ pour la flotte C.

Les flottes B et D, qui représentent les pêcheurs spécialisés dans la pêche du flétan noir, sont celles qui obtiennent les plus faibles revenus. En effet, le revenu moyen de ces flottes représente la moitié de celui obtenu par les flottes diversifiées. La flotte B obtient des revenus avoisinant les 15 000 \$ en 1997, 1998 et 2000 tandis que la flotte D obtient un revenu moyen inférieur à 12 500 \$ pour les trois années à l'étude. Ainsi, on peut conclure que les flottes spécialisées tendent à voir leur revenu total moyen diminuer alors que celui des flottes diversifiées tend à augmenter.

L'annexe 6 permet de consulter le revenu des propriétaires détaillé par composante. Les composantes sont: le revenu de trésorerie, le revenu d'assurance-emploi, le revenu de location de contingents et le revenu du programme de la Stratégie de poisson de fond de l'Atlantique (LSPA).

2.3 Caractéristiques des flottes

Le tableau 4 présente les principales caractéristiques des flottes pour l'année 2000. Les variables présentées sont par la suite utilisées dans le calcul du ratio de la dette par actif, ratio qui permet de refléter le niveau d'endettement des entreprises de pêche.

Tableau 4
Caractéristiques des différentes flottes de pêche du flétan noir

2000	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
Âge moyen de la flotte	11	13	20	17	14
Longueur moyenne des bateaux	41	39	52	49	42
Solde des emprunts (31 déc.)	19 400	19 998	69 100	7 035	22 818
Coût d'achat du bateau	108 750	52 282	170 000	112 000	77 067
Coût d'achat des actifs à terre	9 250	16 786	14 167	21 100	16 157
Additions ou modifications majeures	32 600	26 501	44 600	51 500	31 916
Amortissements totaux	72 198	60 775	154 573	106 542	76 234
Solde des actifs au 31-12-00	78 402	34 794	74 194	78 058	48 906
Ratio dette/actif	0,25	0,57	0,93	0,09	0,51

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs

Les résultats présentés au tableau 4 permettent de constater que les quatre flottes sont relativement âgées. De plus, un bref regard à l'annexe 7 nous laisse entrevoir que peu d'investissements ont été effectués au cours des quatre années étudiées. En ce qui concerne le coût d'achat du bateau, la moyenne du coût d'achat de la flotte de plus de 45 pieds est de 170 000 \$ pour la flotte diversifiée et de 112 000 \$ pour la flotte spécialisée en raison notamment de la dimension moyenne plus longue des bateaux de la flotte diversifiée.

Quant à la flotte de moins de 45 pieds, on constate que le coût moyen des bateaux de la flotte diversifiée est le double de la flotte spécialisée (108 750 \$ vs 52 283 \$). Cela s'explique partiellement par le fait que la flotte diversifiée possède des bateaux

généralement un peu plus longs (41' vs 38') et moins âgés (11 ans vs 13 ans). De plus, la faible taille de la population de la flotte diversifiée (A) en 2000, soit quatre entreprises, affecte la moyenne des résultats. En fait, une seule entreprise fait varier considérablement le coût d'achat moyen des bateaux de cette flotte. Le solde des actifs des flottes A, C et D est d'environ 75 000 \$ tandis qu'il n'est que de 35 000 \$ pour les pêcheurs de la flotte B.

Le ratio de la dette sur la valeur des actifs permet de déterminer quelle proportion représente la dette par rapport aux actifs de l'entreprise. Il permet de constater que les pêcheurs de la flotte C sont les plus endettés avec un ratio de 0,93. Le ratio d'endettement des trois autres flottes est inférieur à celui de la flotte C avec respectivement 0,53 pour la flotte B, 0,25 pour la flotte A et 0,09 pour la flotte D.

Les caractéristiques des différentes flottes pour les quatre années étudiées sont présentées à l'annexe 7.

2.4 Prix moyen au débarquement

Le tableau 5 présente le prix moyen au débarquement du flétan noir obtenu par chacune de ces flottes au cours des quatre années étudiées.

Tableau 5
Prix moyen au débarquement du flétan noir (\$/kg)

Année	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
<i>1997</i>	1,59	1,59	1,56	1,52	1,57
<i>1998</i>	1,64	1,67	1,68	1,64	1,66
<i>1999</i>	1,99	2,00	2,03	-	2,00
2000	2,13	2,13	2,13	2,13	2,13

Source : Données du MPO (revenus bruts de pêche)

Un premier regard sur le tableau 5 permet de constater que le prix s'est amélioré constamment depuis 1997. Cette hausse, allant de 25 % à 29 % pour chacune des flottes, a permis d'atteindre un prix plafond de 2,13 \$/kg en 2000. On peut expliquer cette hausse de prix en partie par l'instauration d'un régime de quota individuel en 1999. Ce mode de gestion permet d'échelonner les débarquements plus également tout au long de la saison de pêche. Il en résulte une meilleure qualité de la ressource débarquée et une possibilité accrue des transformateurs de faire la mise en marché du flétan noir en filets frais plutôt que congelé. Cette hausse de qualité sur le marché du détail permet d'obtenir un prix plus élevé pour la ressource.

L'annexe 8 présente la structure des débarquements de flétan noir et le prix observé par chacune des flottes depuis 1997.

2.5 Structure des débarquements

Le tableau 6 présente la part du revenu total qui provient des débarquements de flétan noir. Il est important de se rappeler que la méthodologie d'échantillonnage de départ restreint les flottes diversifiées à une part de flétan noir en valeur entre 50 % et 75 % et restreint les flottes spécialisées à une part de flétan noir en valeur supérieure à 75 %.

Tableau 6
Part du revenu total provenant du flétan noir

Années		Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée
1998	Revenu	73 783\$	53 296\$	104 820\$	68 505\$
	(Part)	(62 %)	(92 %)	(66 %)	(88 %)
1999	Revenu	78 053\$	57 727\$	115 493\$	-
	(Part)	(66 %)	(94 %)	(62 %)	
2000	Revenu	92 598\$	39 176\$	128 702\$	64 663\$
	(Part)	(65 %)	(92 %)	(61 %)	(88 %)

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs

Le tableau 6 permet de constater que la part des revenus provenant du flétan noir dans les débarquements en valeur des flottes est généralement stable au cours de ces trois années, exception faite de la flotte C qui a vu la part de ses débarquements en valeur de flétan noir passer de 66 % en 1998 à 61 % en 2000 au profit de la morue.

Le revenu des flottes diversifiées (flottes A et C) provenant des autres espèces est principalement constitué de flétan de l'Atlantique et de morue. Depuis 1998, la part en valeur du flétan de l'Atlantique dans le revenu de la flotte A a diminué, passant de 14 % à 10 %, tandis que la part en valeur de la morue est passée de moins de 9 % en 1998 à près de 24 % en 2000. Du côté de la flotte C, la part en valeur de la morue a augmenté, passant de 12 % en 1998 à 23 % en 2000, tandis que la part en valeur de flétan de l'Atlantique a diminué passant de 22 % en 1998 à 15 % en 2000.

La flotte B, qui obtient en moyenne une part en valeur de flétan noir d'environ 93 % année après année, répartit le revenu de ses autres espèces principalement entre le flétan de l'Atlantique, le hareng et la plie. La part de la morue dans les débarquements de ces pêcheurs a augmenté en 2000, prenant le second rang pour la première fois depuis 1997, avec près de 4 % des débarquements totaux en valeur.

La flotte D, tout comme les flottes diversifiées, répartit le revenu de ses autres espèces principalement entre le flétan de l'Atlantique et la morue avec environ 5 % de part en valeur des débarquements pour chacune de ces deux espèces.

La structure des débarquements de chaque flotte par principales espèces est présentée à l'annexe 9.

2.6 Point mort économique

Le tableau suivant présente la quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique pour chacune des flottes. Le point mort économique peut aussi être appelé

« seuil de rentabilité » en ce sens qu'il permet de calculer la quantité de flétan noir nécessaire pour couvrir toutes les charges moyennes (frais d'exploitation) de la flotte pour une année donnée.

Le point mort économique tient compte des coûts fixes et des coûts variables et se calcule comme suit :

$$POINT\ MORT\ ÉCONOMIQUE = \frac{CF}{MACF}$$

Où :

$CF = \text{charges ou coûts fixes (\$)}$

$MACF = \text{marge avant charges fixes} = 1 - \frac{CV}{\text{Débarquements}}$

$CV = \text{charges ou coûts variables (\$)}$

Le tableau suivant présente les débarquements de flétan noir nécessaires à l'atteinte du point mort économique. Toute quantité additionnelle permet ainsi au capitaine-propriétaire de bénéficier d'un salaire et d'un profit.

Tableau 7

Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique (kg)

Années	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée
1997	28 369	14 318	2 743	30 617
1998	12 677	16 958	15 413	32 607
1999	9 447	10 606	2 735	-
2000	2 995	16 448	5 835	45 003

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs

Le tableau 7 permet de constater que la quantité nécessaire de flétan noir à l'atteinte du point mort économique, en kilogrammes, diminue considérablement pour la flotte diversifiée de moins de 45' depuis 1997. En revanche, les flottes spécialisées voient la

quantité nécessaire à l'atteinte du point mort économique augmenter (cas de la flotte D) ou se stabiliser autour de 16 000 kg (cas de la flotte B). Dans le cas des flottes diversifiées, la baisse du point mort économique provient principalement d'une hausse des débarquements autres que le flétan noir. Pour la flotte B, le point mort économique établi à 16 448 kg signifie que de tels débarquements engendreront des revenus équivalents à la somme des coûts fixes et variables comme le démontre le graphique 2.

Graphique 2
Calcul du point mort économique
Cas de la flotte B (<45', spécialisée) en 2000

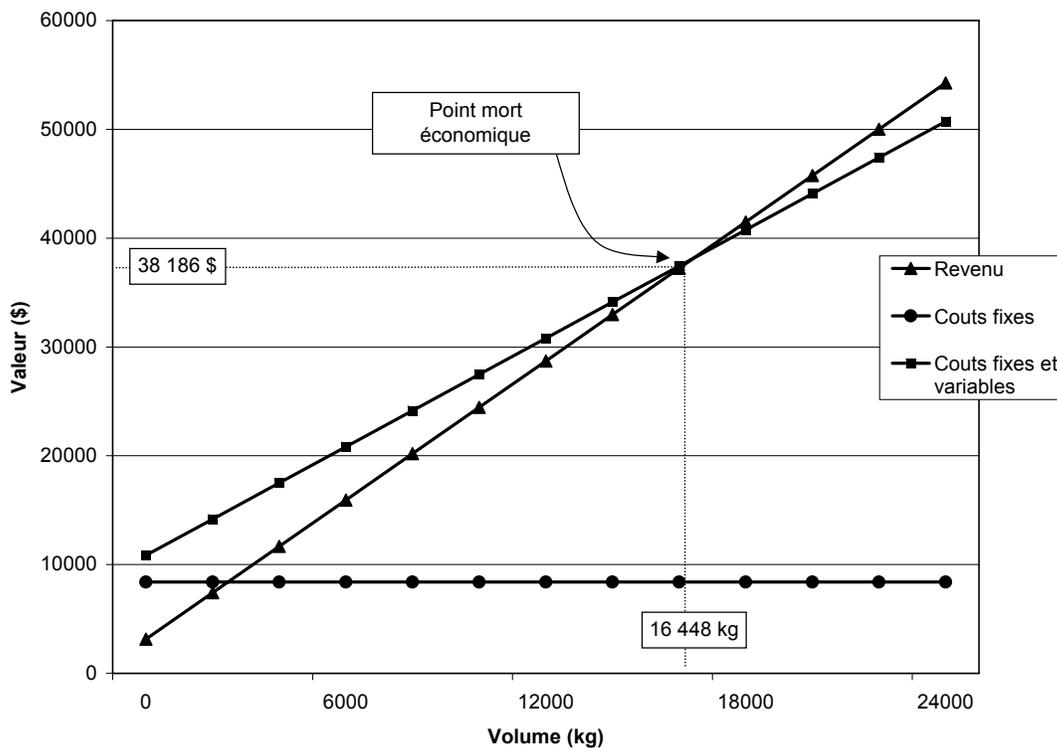


Tableau 8
Écart avec les débarquements effectifs de flétan noir (kg)

Années	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée
1997	- 6 372	8 514	26 219	1 211
1998	15 319	12 533	25 535	4 282
1999	16 391	16 606	32 000	-
2000	25 363	454	31 263	- 18 392

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs

Le tableau 8 présente l'écart des débarquements effectifs de flétan noir avec le point mort économique. La valeur calculée provient de la différence entre les débarquements de flétan noir et le point mort économique.

$$\text{Débarquements de flétan noir (kg)} - \text{Point mort économique (kg)}$$

Selon cette équation, une valeur négative implique que la quantité de flétan noir débarquée *est inférieure* à la quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique lorsque l'on fait l'hypothèse que la valeur des autres espèces débarquées demeure constante. Ainsi, la valeur attachée à ce signe négatif correspond à la quantité de flétan noir, en kilogrammes, nécessaire à l'atteinte du point mort économique.

À l'inverse, une valeur positive indique que la quantité de flétan noir débarquée *est supérieure* à la quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique lorsque l'on fait l'hypothèse que la valeur des autres espèces débarquées demeure constante. Ainsi, la valeur attachée à ce signe positif correspond à la quantité de flétan noir, en kilogrammes, supérieure au point mort économique et permettant de générer un salaire au capitaine-propriétaire et un profit.

Le tableau 8 permet de constater que seules la flotte A en 1997 et la flotte D en 2000 ont obtenu une valeur négative. Ainsi, ces deux flottes spécifiques n'ont pas assez obtenu de débarquements de flétan noir pour atteindre leur point mort économique pour ces années respectives.

La flotte B a tout juste obtenu suffisamment de débarquements en 2000 pour atteindre le point mort économique. Ainsi, en faisant l'hypothèse que la structure de coûts et de revenus de cette flotte demeure constante, une baisse du volume de flétan noir en 2001 pourrait nuire à la viabilité financière de cette flotte étant donné qu'elle ne débarque actuellement que 454 kilogrammes de plus que son point mort économique.

Les annexes 10, 11, 12 et 13 présentent plus de détails concernant le calcul du point mort économique et de l'écart avec les débarquements de flétan noir pour les années 1997, 1998, 1999 et 2000.

3. Conclusion

D'entrée de jeu, force est de constater que l'année 1999 a été relativement meilleure que les années 1997, 1998 et 2000 pour la majorité des pêcheurs de flétan noir, cette année fait donc figure d'exception. Il appert effectivement que l'introduction du régime de quota individuel en 1999 combiné à l'étalement des débarquements au cours de la saison de pêche peuvent expliquer partiellement ce constat. L'année 2000 a été difficile en ce qui a trait à la disponibilité de la ressource, les quantités débarquées ayant chuté de plus de 25 %. Cependant, cette baisse de la ressource est partiellement compensée par l'obtention d'un prix de 2,13 \$/kg en 2000. Ce prix au débarquement constitue un sommet depuis 1997.

Les pêcheurs spécialisés dans la pêche du flétan noir obtiennent généralement de faibles revenus de trésorerie comparativement aux pêcheurs diversifiés qui voient leurs revenus augmenter constamment au cours de ces quatre années. Les pêcheurs spécialisés représentent plus de 79 % de la population totale visée par l'étude et leur revenu total moyen est moitié moindre que celui des flottes diversifiées.

La flotte B, qui regroupe plus de 73 % de la population en 2000, soit la flotte des pêcheurs spécialisés dans la pêche du flétan noir et disposant d'un bateau de moins de 45 pieds, génère un revenu de trésorerie inférieur à 6 000 \$, mise à part l'année 1999 où le revenu de trésorerie est évalué à près de 12 000 \$. De plus, la saison 2000 a été particulièrement difficile avec un revenu de trésorerie de 208 \$. La diminution des frais financiers depuis 1997 est un facteur important à considérer. Cette diminution peut entraîner une dépréciation économique des actifs de la flotte. Cette baisse de la valeur des actifs peut laisser entrevoir un besoin accru en investissements pour les prochaines années. En effet, les actifs de cette flotte sont de près de 55 % inférieurs à ceux des trois autres flottes (flottes A, C et D). Il est par conséquent possible qu'une hausse des charges fixes survienne au moment où la capacité de payer de ces pêcheurs s'améliore.

La flotte D, qui regroupe les pêcheurs spécialisés dans la pêche du flétan noir et ayant un bateau de plus de 45 pieds, génère, lors de la période à l'étude, le plus faible revenu de trésorerie. Cette variable est passée de 436 \$ en 1997 à une perte de 5 283 \$ en 2000. La population de cette flotte est par contre très faible avec moins de 10 pêcheurs depuis 1998.

La flotte A, qui regroupe les pêcheurs diversifiés et ayant un bateau de moins de 45 pieds, accroît constamment son revenu de trésorerie lors de la période à l'étude. Le revenu de trésorerie de ces pêcheurs est passé d'une perte de 3 549 \$ en 1997 à un revenu de trésorerie de 20 010 \$ en 2000.

La flotte C, qui regroupe les pêcheurs diversifiés et ayant un bateau de plus de 45 pieds, obtient depuis 1997 le meilleur revenu de trésorerie. Le sommet de la période à l'étude est obtenu en 2000 avec près de 32 000 \$.

L'augmentation du revenu de trésorerie des flottes diversifiées (flottes A et C) se fait principalement par l'accroissement du revenu provenant des autres espèces débarquées. Il apparaît donc que le revenu plus élevé des flottes diversifiées (flottes A et C) se fait principalement par l'accroissement de la valeur des débarquements de morue et de flétan de l'Atlantique.

Enfin, il est important de noter que les revenus des propriétaires provenant des autres sources telles l'assurance-emploi, la location de contingents et du programme de la Stratégie du poisson de fond de l'Atlantique (LSPA) sont relativement stables et tournent autour de 11 000 \$ par année pour toutes les années visées par l'étude et pour toutes les flottes étudiées.

ANNEXES

Annexe 1

Principales informations recueillies lors de l'enquête

- Caractéristiques générales de l'entreprise (bateau principal et deuxième bateau)
 - NBPC
 - Longueur
 - Type de coque
 - Tonnage brut
 - Puissance au frein
 - Année de fin de construction
 - Année d'achat
- Le capital
 - Répartition du coût d'achat initial selon les composantes du bateau
 - Additions ou modifications majeures apportées après l'achat
 - Actifs à terre
- L'effort de pêche
 - Nombre de jours en mer et nombre de semaines par espèce
 - Nombre de voyages
 - Taille de l'équipage par espèce
- Coûts variables
 - Salaires et charges sociales
 - Carburant, huile et graisse
 - Nourriture
 - Boîte, glace et sel
 - Entretien et réparations bateau
 - Réparations, remplacement et acquisition d'engins de pêche
 - Vérifications à quai
 - Observateurs en mer
 - Dépenses de véhicule
 - Plan conjoint
 - Cogestion
- Coûts fixes
 - Enregistrement, permis et immatriculation
 - Quayage
 - Remisage du bateau
 - Association
 - Assurances
 - Frais administratifs et légaux
 - Location de quota
 - Location de bateau
 - Frais d'intérêts
 - Remboursement d'emprunts
- Les emprunts
 - Soldes
- Les différents types de revenus
 - Revenus bruts de pêche
 - Revenus de location de contingents
 - Autres

Annexe 2

Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte A (bateau <45', diversifiée)

1997		1998		1999		2000	
(\$)	Part en %						

REVENUS

Revenus bruts

Revenus bruts de pêche	68 614	-	73 783	-	78 053	-	92 598	-
Autres revenus	-	-	543	-	333	-	125	-
Total des revenus	68 614		74 326		78 386		92 723	

FRAIS D'EXPLOITATION

Coûts variables

Coûts de main-d'œuvre	22 195	31	29 883	46	30 664	47	35 440	49
Carburant, huile et graisse	6 356	9	4 455	7	3 673	6	5 240	7
Coûts d'engin de pêche	3 666	5	3 699	6	2 705	4	4 675	6
Coûts d'entretien	3 484	5	2 657	4	1 832	3	2 225	3
Autres (dépenses de véhicules, vérifications à quai, etc.)	8 818	12	7 751	11	7 613	12	10 339	14
Sous-total :	44 519	62	48 445	74	46 487	72	57 919	79

Coûts fixes

Frais financiers	18 825	26	12 380	19	13 720	21	8 342	12
Assurances	2 935	4	1 717	3	1 786	3	2 142	3
Autres (enregistrement, permis, association, etc.)	5 884	8	2 946	4	3 087	4	4 110	6
Sous-total :	27 644	38	17 043	26	18 593	28	14 594	21

Total des frais d'exploitation	72 163	100	65 488	100	65 080	100	72 513	100
---------------------------------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------

REVENU DE TRÉSORERIE	- 3549		8 838		13 306		20 210	
-----------------------------	---------------	--	--------------	--	---------------	--	---------------	--

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 3

Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte B (bateau <45', spécialisée)

1997		1998		1999		2000	
(\$)	Part en %						

REVENUS

Revenus bruts

Revenus bruts de pêche	40 555	-	53 296	-	57 727	-	39 176	-
Autres revenus	-	-	0	-	0	-	546	-
Total des revenus	40 555		53 296		57 727		39 722	

FRAIS D'EXPLOITATION

Coûts variables

Coûts de main-d'œuvre	12 966	37	21 334	45	18 410	41	17 374	44
Carburant, huile et graisse	2 398	7	3 303	7	3 220	7	3 287	8
Coûts d'engin de pêche	2 577	7	3 872	8	3 204	7	2 514	6
Coûts d'entretien	2 204	6	2 377	5	3 187	7	1 800	5
Autres (dépenses de véhicules, vérifications à quai, etc.)	4 506	13	7 360	16	7 697	17	6 138	16
Sous-total :	24 651	70	38 246	81	35 718	79	31 113	79

Coûts fixes

Frais financiers	5 742	16	6 067	13	5 152	12	5 120	13
Assurances	1 428	4	1 082	2	1 074	2	868	2
Autres (enregistrement, permis, association, etc.)	3 420	10	1 926	4	3 070	7	2 413	6
Sous-total :	10 589	30	9 075	19	9 296	21	8 401	21

Total des frais d'exploitation	35 240	100	47 321	100	45 014	100	39 514	100
---------------------------------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------

REVENU DE TRÉSORERIE	5 315		5 975		12 713		208	
-----------------------------	--------------	--	--------------	--	---------------	--	------------	--

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 4

Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte C (bateau >45', diversifiée)

1997		1998		1999		2000	
(\$)	Part en %						

REVENUS

Revenus bruts

Revenus bruts de pêche	114 446	-	104 820	-	115 493	-	128 702	-
Autres revenus	-	-	0	-	374	-	0	-
Total des revenus	114 446		104 820		115 867		128 702	

FRAIS D'EXPLOITATION

Coûts variables

Coûts de main-d'œuvre	42 706	43	42 020	47	45 097	50	44 934	46
Carburant, huile et graisse	9 686	9	5 624	6	5 981	7	6 260	6
Coûts d'engin de pêche	7 755	8	5 600	6	4 061	4	3 031	3
Coûts d'entretien	1 583	2	2 668	3	4 003	4	1 807	2
Autres (dépenses de véhicules, vérifications à quai, etc.)	9 872	10	11 361	13	11 288	13	11 673	12
Sous-total :	71 602	72	67 273	75	70 430	78	67 705	69

Coûts fixes

Frais financiers	18 132	18	12 490	14	7 647	9	17 004	18
Assurances	4 645	5	3 842	4	2 270	3	2 848	3
Autres (enregistrement, permis, association, etc.)	4 753	5	5 951	7	9 275	10	9 325	10
Sous-total :	27 530	28	22 283	25	19 192	21	29 177	31

Total des frais d'exploitation	99 132	100	89 556	100	89 622	100	96 882	100
---------------------------------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------	---------------	------------

REVENU DE TRÉSORERIE	15 314		15 264		26 245		31 820	
-----------------------------	---------------	--	---------------	--	---------------	--	---------------	--

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 5

Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation Pêcheurs de flétan noir appartenant à la flotte D (bateau >45', spécialisée)

1997		1998		1999		2000	
(\$)	Part en %						

REVENUS

Revenus bruts

Revenus bruts de pêche	54 405	-	68 505	-	-	-	64 663	-
Autres revenus	-	-	0	-	-	-	0	-
Total des revenus	54 405		68 505		-	-	64 663	

FRAIS D'EXPLOITATION

Coûts variables

Coûts de main-d'œuvre	23 490	44	27 627	41	-	-	26 189	37
Carburant, huile et graisse	4 678	9	5 153	8	-	-	7 829	11
Coûts d'engin de pêche	3 689	7	5 158	8	-	-	3 956	6
Coûts d'entretien	3 499	6	2 329	3	-	-	6 481	9
Autres (dépenses de véhicules, vérifications à quai, etc.)	6 193	11	9 840	15	-	-	10 947	16
Sous-total :	41 549	77	50 107	75	-	-	55 402	79

Coûts fixes

Frais financiers	3 153	6	8 493	13	-	-	6 585	9
Assurances	2 593	5	3 792	6	-	-	2 688	4
Autres (enregistrement, permis, association, etc.)	6 674	12	4 342	6	-	-	5 271	8
Sous-total :	12 420	23	16 627	25	-	-	14 544	21

Total des frais d'exploitation	53 969	100	66 734	100	-	-	69 946	100
---------------------------------------	---------------	------------	---------------	------------	----------	----------	---------------	------------

REVENU DE TRÉSORERIE	436		1 771		-		- 5 283	
-----------------------------	------------	--	--------------	--	----------	--	----------------	--

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 6

Revenu total des propriétaires par flotte

Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
---	---	---	---	---------------------------

1997

Revenu de trésorerie	- 3 549	5 315	15 314	436	3 956
Assurance-emploi	10 772	10 244	10 960	10 214	10 452
Revenu du programme LSPA	352	1 162	640	1 340	955
Total	7 575	16 721	26 914	11 990	15 363

1998

Revenu de trésorerie	8 838	5 975	15 264	1 771	7 794
Assurance-emploi	9 404	9 236	11 211	10 457	9 876
Revenu de location de contingents	318	0	0	0	59
Revenu du programme LSPA	0	412	0	0	184
Total	18 560	15 623	26 475	12 228	17 913

1999

Revenu de trésorerie	13 306	12 713	26 245	-	15 538
Assurance-emploi	7 647	8 792	10 422	-	8 889
Revenu de location de contingents	3 777	3 038	5 957		3 770
Revenu du programme LSPA	0	0	0	-	0
Total	24 730	24 543	42 624		28 197

2000

Revenu de trésorerie	20 210	208	31 820	- 5 283	4 841
Assurance-emploi	9 234	8 847	11 043	9 870	9 218
Revenu de location de contingents	3 060	3 536	4 140	1 992	3 346
Revenu du programme LSPA	0	0	0	0	0
Total	32 504	12 591	47 003	6 579	17 404

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 7

Caractéristiques des différentes flottes de pêche de flétan noir

Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
--	--	--	--	-------------------

1997

Âge moyen de la flotte	16	10	15	15	13
Longueur moyenne des bateaux	41	39	56	50	44
Solde des emprunts au 31-12-97	79 245	31 443	185 319	0	57 440
Coût d'achat du bateau	122 537	70 707	175 040	131 779	109 295
Additions ou modifications majeures	38 200	13 874	69 120	39 064	32 193
Amortissements totaux	105 866	29 192	95 839	123 551	74 206
Solde des actifs au 31-12-97	54 871	55 388	148 321	47 291	67 281
Ratio Dette/Actif	1,45	0,57	1,25	0	0,73

1998

Âge moyen de la flotte	9	12	17	14	13
Longueur moyenne des bateaux	37	39	56	55	45
Solde des emprunts au 31-12-98	49 438	24 628	118 450	70 906	56 257
Coût d'achat du bateau	89 000	73 130	264 775	228 334	140 906
Coût d'achat des actifs à terre	18 472	20 027	15 213	28 250	20 025
Additions ou modifications majeures	24 735	19 917	33 725	25 033	24 519
Amortissements totaux	52 652	63 988	180 476	187 406	105 911
Solde des actifs au 31-12-98	79 555	49 086	133 237	94 211	79 540
Ratio Dette/Actif	0,62	0,50	0,89	0,75	0,64

1999

Âge moyen de la flotte	13	13	19	-	14
Longueur moyenne des bateaux	39	38	52	-	41
Solde des emprunts au 31-12-99	28 189	15 065	21 067	-	18 890
Coût d'achat du bateau	127 666	52 943	202 500	-	97 799
Coût d'achat des actifs à terre	10 833	20 014	28 083	-	19 792
Additions ou modifications majeures	21 967	29 200	48 600	-	31 633
Amortissements totaux	92 272	51 875	230 028	-	95 585
Solde des actifs au 31-12-99	68 194	50 282	49 155	-	53 639
Ratio Dette/Actif	0,41	0,30	0,43	-	0,35

2000

Âge moyen de la flotte	11	13	20	17	14
Longueur moyenne des bateaux	41	39	52	49	42
Solde des emprunts au 31-12-00	19 400	19 998	69 100	7 035	22 818
Coût d'achat du bateau	108 750	52 282	170 000	112 000	77 067
Coût d'achat des actifs à terre	9 250	16 786	14 167	21 100	16 157
Additions ou modifications majeures	32 600	26 501	44 600	51 500	31 916
Amortissements totaux	72 198	60 775	154 573	106 542	76 234
Solde des actifs au 31-12-00	78 402	34 794	74 194	78 058	48 906
Ratio Dette/Actif	0,25	0,57	0,93	0,09	0,51

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs

Annexe 8

Structure des débarquements de flétan noir

	Flotte A Bateau <45' Diversifiée	Flotte B Bateau <45' Spécialisée	Flotte C Bateau >45' Diversifiée	Flotte D Bateau >45' Spécialisée	MOYENNE TOTALE
1997					
Flétan noir (\$)	34 883	36 348	45 187	48 472	39 842
Flétan noir (kg)	21 997	22 832	28 962	31 828	25 414
Débarquements totaux (\$)	68 614	40 555	114 446	54 405	60 050
<i>Prix moyen du flétan noir (\$/kg)</i>	<i>1,59</i>	<i>1,59</i>	<i>1,56</i>	<i>1,52</i>	<i>1,57</i>
1998					
Flétan noir (\$)	45 880	49 205	68 817	60 399	54 489
Flétan noir (kg)	27 996	29 491	40 948	36 889	32 796
Débarquements totaux (\$)	73 783	53 296	104 820	68 505	70 319
<i>Prix moyen du flétan noir (\$/kg)</i>	<i>1,64</i>	<i>1,67</i>	<i>1,68</i>	<i>1,64</i>	<i>1,66</i>
1999					
Flétan noir (\$)	51 504	54 476	71 835	-	57 353
Flétan noir (kg)	25 838	27 212	35 335	-	28 562
Débarquements totaux (\$)	78 053	57 727	115 493	-	73 345
<i>Prix moyen du flétan noir (\$/kg)</i>	<i>1,99</i>	<i>2,00</i>	<i>2,03</i>	<i>-</i>	<i>2,00</i>
2000					
Flétan noir (\$)	60 573	36 025	79 052	56 634	45 410
Flétan noir (kg)	28 358	16 902	37 098	26 611	21 303
Débarquements totaux (\$)	92 598	39 176	128 702	64 663	56 879
<i>Prix moyen du flétan noir (\$/kg)</i>	<i>2,13</i>	<i>2,13</i>	<i>2,13</i>	<i>2,13</i>	<i>2,13</i>

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 9

Structure des débarquements de chaque flotte

	1998		1999		2000	
	Espèces	Valeur (Part %)	Espèces	Valeur (Part %)	Espèces	Valeur (Part %)
Flotte A Bateau <45', diversifiée	Flétan noir	45 880\$ (62 %)	Flétan noir	51 504\$ (66 %)	Flétan noir	59 593\$ (65 %)
	Flétan de l'Atlantique	10 319\$ (14 %)	Morue	16 555\$ (21 %)	Morue	22 135\$ (24 %)
	Buccin	6 807\$ (9 %)	Flétan de l'Atlantique	6 938\$ (9 %)	Flétan de l'Atlantique	9 229\$ (10 %)
	Autres	10 788\$ (15 %)	Autres	3 056\$ (4 %)	Autres	660\$ (1 %)
Flotte B Bateau <45', spécialisée	Flétan noir	49 205\$ (92 %)	Flétan noir	54 476\$ (94 %)	Flétan noir	35 638\$ (92 %)
	Flétan de l'Atlantique	1 373\$ (3 %)	Plie	1 107\$ (2 %)	Morue	1 710\$ (4 %)
	Hareng	1 193\$ (2 %)	Flétan de l'Atlantique	875\$ (2 %)	Flétan de l'Atlantique	649\$ (2 %)
	Autres	1 531\$ (3 %)	Autres	1 269\$ (2 %)	Autres	791\$ (2 %)
Flotte C Bateau >45', diversifiée	Flétan noir	68 817\$ (66 %)	Flétan noir	71 835\$ (62 %)	Flétan noir	78 106\$ (61 %)
	Flétan de l'Atlantique	22 616\$ (22 %)	Flétan de l'Atlantique	20 042\$ (17 %)	Morue	29 412\$ (23 %)
	Morue	12 674\$ (12 %)	Morue	19 737\$ (17 %)	Flétan de l'Atlantique	19 355\$ (15 %)
	Autres	713\$ (0 %)	Autres	3 878\$ (4 %)	Autres	1 056\$ (1 %)
Flotte D Bateau >45', spécialisée	Flétan noir	60 399\$ (88 %)	-	-	Flétan noir	56 297\$ (88 %)
	Flétan de l'Atlantique	3 925\$ (6 %)	-	-	Morue	5 252\$ (8 %)
	Morue	3 402\$ (5 %)	-	-	Flétan de l'Atlantique	1 816\$ (3 %)
	Autres	777\$ (1 %)	-	-	Autres	961\$ (1 %)

Sources : Données du MPO (revenus bruts de pêche)

Annexe 10

Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique Flottes de pêche du flétan noir 1997

	Flottes				
	Unité	A	B	C	D
COÛTS FIXES (CF)	\$	27 644	10 589	27 530	12 420
Coûts variables (CV)	\$	44 519	24 651	71 602	41 549
Débarquements moyens (toutes espèces)	\$	68 614	40 555	114 446	54 405
Coûts variables / Débarquements	\$	0,65	0,61	0,63	0,76
MARGE UNITAIRE AVANT CHARGES FIXES (MACF)	\$	0,35	0,39	0,37	0,24
POINT MORT ÉCONOMIQUE (Débarquements totaux)	\$	78 718	27 002	73 540	52 561
DÉBARQUEMENTS DE FLÉTAN NOIR NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DU POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	28 369	14 318	2 743	30 617
DÉBARQUEMENTS EFFECTIFS DE FLÉTAN NOIR MOINS POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	- 6 372	8 514	26 219	1 211

Note : Le calcul du point mort économique pose comme hypothèse des débarquements constants pour les autres espèces pêchées.

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (débarquements et revenus bruts de pêche)

Annexe 11

Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique Flottes de pêche du flétan noir 1998

	Unité	Flottes			
		A	B	C	D
COÛTS FIXES (CF)	\$	17 043	9 075	22 283	16 627
Coûts variables (CV)	\$	48 445	38 246	67 273	50 107
Débarquements moyens (toutes espèces)	\$	74 326	53 296	104 820	68 505
Coûts variables / Débarquements	\$	0,65	0,72	0,64	0,73
MARGE UNITAIRE AVANT CHARGES FIXES (MACF)	\$	0,35	0,28	0,36	0,27
POINT MORT ÉCONOMIQUE (Débarquements totaux)	\$	48 694	32 411	61 897	61 581
DÉBARQUEMENTS DE FLÉTAN NOIR NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DU POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	12 677	16 958	15 413	32 607
DÉBARQUEMENTS EFFECTIFS DE FLÉTAN NOIR MOINS POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	15 319	12 533	25 535	4 282

Note : Le calcul du point mort économique pose comme hypothèse des débarquements constants pour les autres espèces pêchées.

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (débarquements et revenus bruts de pêche)

Annexe 12

Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique Flottes de pêche du flétan noir 1999

	Unité	Flottes			
		A	B	C	D
COÛTS FIXES (CF)	\$	18 593	9 296	19 192	-
Coûts variables (CV)	\$	46 487	35 718	70 430	-
Débarquements moyens (toutes espèces)	\$	78 386	57 727	115 867	-
Coûts variables / Débarquements	\$	0,59	0,62	0,61	-
MARGE UNITAIRE AVANT CHARGES FIXES (MACF)	\$	0,41	0,38	0,39	-
POINT MORT ÉCONOMIQUE (Débarquements totaux)	\$	45 349	24 463	49 210	-
DÉBARQUEMENTS DE FLÉTAN NOIR NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DU POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	9 447	10 606	2 735	-
DÉBARQUEMENTS EFFECTIFS DE FLÉTAN NOIR MOINS POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	16 391	16 606	32 600	-

Note : Le calcul du point mort économique pose comme hypothèse des débarquements constants pour les autres espèces pêchées.

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (débarquements et revenus bruts de pêche)

Annexe 13

Quantité de flétan noir nécessaire à l'atteinte du point mort économique Flottes de pêche du flétan noir 2000

	Flottes				
	Unité	A	B	C	D
COÛTS FIXES (CF)	\$	14 594	8 401	29 177	14 544
Coûts variables (CV)	\$	57 919	31 113	67 705	55 402
Débarquements moyens (toutes espèces)	\$	92 723	39 722	128 702	64 663
Coûts variables / Débarquements	\$	0,62	0,78	0,53	0,86
MARGE UNITAIRE AVANT CHARGES FIXES (MACF)	\$	0,38	0,22	0,47	0,14
POINT MORT ÉCONOMIQUE (Débarquements totaux)	\$	38 405	38 186	62 079	103 886
DÉBARQUEMENTS DE FLÉTAN NOIR NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DU POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	2 995	16 448	5 835	45 003
DÉBARQUEMENTS EFFECTIFS DE FLÉTAN NOIR MOINS POINT MORT ÉCONOMIQUE	Kg	25 363	454	31 263	- 18 392

Note : Le calcul du point mort économique pose comme hypothèse des débarquements constants pour les autres espèces pêchées.

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (débarquements et revenus bruts de pêche)